

## — VARIETES —

## Le "De Profundis" au Vatican

CHACQUE soir, une cloche particulière se fait entendre dans les appartements du Pape et sonne "l'heure des morts." Pie X songe alors à ses enfants qui ont quitté l'Eglise militante et appartiennent maintenant à l'Eglise souffrante ; à cette pensée, il prie pour les âmes des trépassés. Cette pratique est assez ancienne au Vatican. En 1736, Clément XII, par un Bref adressé à l'univers entier, accorda une indulgence de cent jours chaque fois que, au son de la cloche, à une heure de la nuit, on réciterait le *De profundis* et le *Requiem æternam* pour les âmes du Purgatoire. Là où l'on ne sonne point de cloche, on peut gagner la même indulgence une heure environ après la tombée de la nuit. En 1888, Léon XIII a accordé 50 jours d'indulgence pour la récitation de la même prière à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

*Une première Messe à Lourdes.* — En même temps que les pèlerinages lyonnais, arrivait à Lourdes M. l'abbé Marchesini, ordonné prêtre le samedi 9 juin à Brescia (Italie).

Ce jeune ecclésiastique avait entrepris son pèlerinage dans l'espoir de pouvoir célébrer sa première messe à la Grotte et de mettre ainsi son ministère sacerdotal sous la puissante protection de la Vierge de Massabielle.

Cette confiance si touchante n'a pas été trompée, grâce à la délicatesse de l'un des directeurs du pèlerinage lyonnais qui a bien voulu céder son tour au jeune prêtre italien. Les règlements de notre sanctuaire réservent, en effet, cette faveur aux évêques et aux directeurs de pèlerinage.

C'est donc le mercredi matin, 13 juin, que M. l'abbé Marchesini a célébré sa première messe à la Grotte ; c'était la messe d'action de grâces du pèlerinage lyonnais.